



Vol des clés de voiture lors du cambriolage de la maison

Par Visiteur

Lors du cambriolage de ma maison, les voleurs ont trouvé et pris les 2 trousseaux de clés de ma voiture BMW dont je ne peux donc plus me servir. Agf Habitation (mon ass. habitation) ne prend en charge (lu dans ses conditions générales et posé la question) le vol de clés de véhicule que lorsque celui-ci est assuré chez eux; ce qui n'est pas mon cas mais je ne suis pas couvert non plus par mon assurance automobile; est-ce bien normal que dans un vol avec effraction l'assureur habitation puisse faire jouer cette clause ?

Merci et meilleurs sentiments

Par Visiteur

Cher monsieur,

lors du cambriolage de ma maison, les voleurs ont trouvé et pris les 2 trousseaux de clés de ma voiture BMW dont je ne peux donc plus me servir. Agf Habitation (mon ass. habitation) ne prend en charge (lu dans ses conditions générales et posé la question) le vol de clés de véhicule que lorsque celui-ci est assuré chez eux; ce qui n'est pas mon cas mais je ne suis pas couvert non plus par mon assurance automobile; est-ce bien normal que dans un vol avec effraction l'assureur habitation puisse faire jouer cette clause ?

L'assurance habitation est un contrat essentiellement consensuel. La loi ne prévoit d'ailleurs à ce sujet aucune obligation particulière de couverture.

En conséquence, conformément à l'article 1134 du Code civil, c'est votre contrat ainsi que ces conditions générales qui font foi et qui ont vocation à s'appliquer devant une juridiction.

Si votre contrat prévoit que le vol des clés n'est couvert que si votre véhicule fait l'objet d'une assurance distincte, souscrite chez ce même assureur, alors l'assurance n'a pas à prendre en charge votre préjudice; j'en suis désolé.

Très cordialement.